

*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le - 2 MARS 2011

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le maintien du dispositif d'aide administrative des directeurs d'école, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative depuis 2006.

Comme vous le savez, cette aide administrative qui repose sur la mise à disposition d'emplois de vie scolaire (EVS) auprès des directeurs d'école, dépend de contrats aidés cofinancés par le ministère chargé de l'emploi pour la part « Etat », et par le ministère de l'éducation nationale pour la part laissée à la charge des employeurs.

La loi de finances pour 2011 a maintenu la dotation budgétaire permettant de rémunérer les emplois de vie scolaire à hauteur de 133, 8 millions d'euros.

Dans un premier temps, l'augmentation du taux de prise en charge de ces contrats par le ministère de l'éducation nationale à la place du ministère en charge du travail (30% en 2011 contre 10% en 2010) a conduit à envisager un objectif de réduction progressive du nombre total des contrats, d'ici la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Depuis lors, le vote à l'unanimité d'un amendement à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2011 par la représentation nationale, a réaffecté 20 millions d'euros au sein du budget de mon département ministériel en faveur de ce dispositif.

Les derniers engagements du Président de la République et la mobilisation de 500 millions d'euros en faveur de l'emploi me conduisent à penser que mon ministère pourra retrouver très bientôt la capacité de maintenir à son niveau initial le dispositif d'aide administrative des directeurs d'école notamment sur l'année scolaire 2011/2012.

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire général du SNUIPP
128 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Tout en rappelant de nouveau la priorité que constitue l'accompagnement des élèves handicapés, je vous confirme mon attachement au maintien de l'aide administrative aux directeurs d'école.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée,



Luc CHATEL